

Dans le but de protéger non seulement les régions aux paysages continentaux et maritimes uniques et particulièrement pittoresques, mais aussi celles qui offrent des caractéristiques physiques, biologiques et océaniques représentatives, on a désigné 48 régions naturelles et défini les principaux aspects de leur histoire naturelle.

D'une superficie globale de plus de 50,000 milles carrés, le réseau est actuellement le plus vaste au monde et celui qui prend le plus rapidement de l'expansion.

Une liste détaillée des parcs nationaux figure dans les éditions de 1972 et 1973 de l'*Annuaire du Canada*, et une carte de ces parcs et des précisions sur chacun d'eux sont fournies dans *Les parcs nationaux du Canada*, publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Chaque parc est aménagé de façon à permettre la meilleure utilisation de ses possibilités du point de vue loisirs et conservation. Les visites touristiques, le camping, la pêche, les excursions à pied, la photographie et l'étude de la nature sont les divertissements les plus en vogue dans les parcs. En 1970, un programme a été mis sur pied qui vise à encourager les associations nationales, provinciales et locales, ainsi que les particuliers, à faire connaître leurs opinions lors de réunions publiques au sujet des plans d'aménagement de certains parcs.

En 88 ans, grâce à la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, le réseau des parcs nationaux du Canada est devenu le plus vaste au monde. En 1974 plus de 16 millions de personnes ont visité les parcs.

Parcs de littoral nationaux. Le Canada est entouré de trois océans et possède le plus grand volume d'eau douce au monde. On élargira le réseau des parcs nationaux de façon à ce que soient représentées les côtes du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique ainsi que les eaux intérieures, et on définira des régions naturelles de littoral et des thèmes d'histoire naturelle correspondants.

Formations naturelles. La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère Chub dans le nord du Québec, les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, permettrait de présenter sur place l'évolution naturelle du Canada.

Cours d'eau sauvages. De nombreux cours d'eau sauvages du Canada, dont certains ont une connotation historique, font actuellement l'objet d'une étude en vue de leur utilisation possible comme voies de pénétration dans des régions sauvages.

Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC). Ces dernières années, les Canadiens se sont souciés de plus en plus de leur héritage naturel et historique. Tous les niveaux de l'administration publique se sont efforcés de protéger et de préserver cet héritage avant qu'il ne soit trop tard. Parcs Canada a créé un nouveau programme visant à multiplier les façons et les occasions pour les Canadiens d'apprécier leur héritage naturel, culturel et historique. Ce nouveau programme, appelé ARC (Accords au sujet de la récréation et de la conservation), comprend deux éléments: les routes fluviales d'une part et les routes terrestres d'autre part. Les routes fluviales et terrestres qui seront aménagées dans le cadre de ce programme feront l'objet d'une entente conjointe entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Les routes fluviales comprennent les routes fluviales historiques et les cours d'eau sauvages. Les fleuves, les rivières, les lacs, les eaux côtières et les canaux du Canada ont constitué un élément important dans l'histoire des mouvements et du développement au Canada. C'est pourquoi le programme ARC prévoit établir un réseau de routes fluviales historiques à travers le Canada offrant une variété de possibilités récréatives. Par exemple, les réseaux de canaux tels que ceux du Trent-Severn et du Rideau (en Ontario) offrent une vaste gamme d'activités récréatives nautiques et de littoral et permettent d'approfondir de façon intéressante l'héritage historique et culturel du Canada. Le second type de route fluviale, les cours d'eau sauvages, constitue une partie intégrante de notre héritage naturel qu'il importe d'identifier dès maintenant et de préserver contre toute exploitation tandis qu'il en est encore temps et que nous disposons des moyens de le faire. Certains de ces cours d'eau ont une valeur historique, mais leur principal intérêt réside dans leur beauté et leur caractère sauvage.

Les routes terrestres comprendront des sentiers pour la randonnée à pied, l'équitation, le cyclisme, ainsi que des routes panoramiques pour les promenades d'agrément en voiture. Des sentiers à l'intention des véhicules non motorisés seront créés en raison de leur caractère